

03 mar 2011 -15:43

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mars 2011](#)

Finances

Modification des statuts de la Société financière internationale

Modification des statuts de la Société financière internationale

Le Conseil des Ministres a autorisé le ministre des Finances Didier Reynders, en sa qualité de gouverneur de la Société financière internationale (SFI), à approuver la modification des statuts et l'augmentation sélective de capital de la SFI.

La modification exécute la deuxième phase de la réforme de la voix et de la participation aux institutions Bretton Woods, qui a pour objectif d'augmenter le droit de vote et la participation des pays en voie de développement et des pays en transition au sein des institutions.

Les votes de base dans la SFI sont portés à un taux fixe de 5,55 %, de manière à augmenter le poids relatif des actionnaires les plus petits.

Le Comité de développement a également décidé d'augmenter le capital en émettant 200 000 actions pour une valeur de 2 450 milliards de dollars. Des parts non allouées, 10 604 seront placées dans la réserve pour des nouveaux membres et 70 000 seont destinées à l'augmentation du capital sélectif. Par ailleurs, la SFI émettra encore 130 000 nouvelles actions.

A partir de 2015, un système de révision périodique quinquennale de la répartition du capital de la SFI sera instauré.

Après approbation, la résolution doit être soumise à la ratification du Parlement par le biais d'un projet de loi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>